



# Projet d'Établissement 2017 / 2022

## Table des matières

Introduction .....	4
<b>A - Analyse de l'existant .....</b>	<b>6</b>
<b>CONTEXTE : .....</b>	<b>7</b>
<b>ETAT DES LIEUX, ANALYSE ET DIAGNOSTIC : .....</b>	<b>8</b>
<i>Quelques chiffres : .....</i>	<i>8</i>
<i>Points forts et points faibles de l'établissement .....</i>	<i>8</i>
<b>B - Les enjeux et le cadre du Projet d'Etablissement.....</b>	<b>11</b>
<b>B1) LES MISSIONS DE L'AMC2 ET LES ENJEUX DU PROJET D'ETABLISSEMENT .....</b>	<b>12</b>
<b>B2) LES OBJECTIFS GENERAUX DE L'AMC2 .....</b>	<b>13</b>
<b>B3) QUELLES FONCTIONS ASSURENT L'AMC2 POUR ASSURER CES FONCTIONS.....</b>	<b>14</b>
<b>B4) LES VALEURS COMMUNES POUR ASSURER CES FONCTIONS .....</b>	<b>14</b>
<b>B5) LES PROBLEMATIQUES GENERALES.....</b>	<b>15</b>
1) La pédagogie / l'enseignement / la relation avec les usagers.....	15
2) Le fonctionnement général .....	15
<b>C - Grandes orientations et objectifs généraux 2017-2022. Les moyens à mettre en œuvre .....</b>	<b>17</b>
<b>C1) SITUER L'AMC2 DANS LE FUTUR SCHEMA METROPOLITAIN EN PROPOSANT UN VERITABLE TRAVAIL EN RESEAU.....</b>	<b>18</b>
1) Agir pour un réseau non pyramidal.....	18
2) La coordination d'actions avec les établissements de proximité.....	20
<b>C2) AMELIORER LE FONCTIONNEMENT ET LA QUALITE INTERNE DES RELATIONS.....</b>	<b>20</b>
1) Un management participatif efficace.....	20
2) Une clarification des modalités de décision, d'élaboration et de pilotage des actions	21
3) Autres Actions à mettre en place .....	22
• Faire de l'échange de compétences.....	22
<b>C3) AMELIORER LA COHERENCE / LA LISIBILITE DE LA FORMATION GLOBALE.....</b>	<b>22</b>
1) Définir les objectifs de la Formation Musicale Globale.....	22
2) Clarifier les différents parcours .....	23
3) Repréciser les modalités de suivi, d'évaluation et d'orientation des élèves .....	25
4) Développer le sens artistique des élèves .....	26
<b>C4) RENFORCER LE RAYONNEMENT DE L'AMC2 SUR LE TERRITOIRE CALUIRARD ET DANS LE RESEAU METROPOLITAIN .....</b>	<b>26</b>
1) Poursuivre les actions de diffusion mais en veillant à ce que ça reste articulé avec les exigences qualitatives de l'enseignement.....	26
2) Dans le cadre de la saison musicale : formation des publics .....	27
3) Envisager l'extension des pratiques artistiques de l'AMC2 (théâtre, danse, arts visuels, arts du cirque, ..).....	27
4) Promouvoir et/ou renforcer les actions d'intérêt communautaire .....	27
5) Développer les échanges avec les autres établissements.....	28
6) Faire des bilans / évaluations des projets réalisés. ....	28

AMC2 – Projet d'établissement –projet définitif  
validé par le Conseil d'Administration le 3 octobre 2016

<b>D - Le calendrier opérationnel et l'évaluation du Projet d'Etablissement .....</b>	<b>29</b>
<b><i>D1) LE CALENDRIER OPERATIONNEL.....</i></b>	<b>30</b>
- Faire de l'échange de compétences.....	31
- Evaluer les dispositifs et corriger lorsque ce sera nécessaire .....	31
<b><i>D2) L'EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT.....</i></b>	<b>32</b>

## Introduction

---

En se projetant sur cinq ans, le Projet d'Etablissement a pour objet de définir ce que sera l'Association Musicale de Caluire et Cuire en 2021 en veillant à tenir compte :

- De son inscription dans le territoire de la commune et des moyens mis à sa disposition
- Du milieu culturel dans lequel elle déploie son action et des publics différents qu'elle doit toucher
- De l'évolution des pratiques et des esthétiques musicales de notre société
- Des orientations du Conseil d'Administration

Pour réaliser ce travail, sur proposition du Directeur, le Conseil d'Administration a décidé de missionner le CEFEDM Rhône-Alpes pour mettre en place une formation-action de trois sessions de deux jours animés par Eric SPROGIS. Ce nouveau Projet d'Etablissement a été élaboré dans une démarche participative large où chacun s'est impliqué. Ses objectifs principaux étaient de définir des priorités, de relancer la motivation des équipes, de maintenir et si possible renforcer l'efficacité de l'action.

### Les objectifs des sessions de formation :

1ère session :

- Appréhender et maîtriser la philosophie, les enjeux, les étapes, les méthodes d'élaboration d'un projet d'établissement en tant que stratégie de changement et reposant sur une démarche collective, formalisée et « contractuelle ». L'objectif principal est de partager la conception de la démarche-projet, les concepts et le vocabulaire.
- Les modalités d'établissement d'un diagnostic de la structure (indicateurs et critères d'analyse et d'évaluation)
- Comment associer l'ensemble des partenaires à la démarche
- Dégager les principales problématiques actuelles de l'établissement (contraintes/opportunités, forces/faiblesses, perspectives...)

A l'issue de cette première session, l'avant-projet sommaire a été rédigé.

2ème session :

A partir d'un travail sur l'avant-projet sommaire, déterminer la structure et le contenu du projet définitif, notamment sur les points suivants :

- Missions de l'Ecole de Musique
  - Orientations générales du Projet
  - Objectifs prioritaires
  - Actions à mener pour atteindre ces objectifs
  - Moyens et échéancier pour une mise en œuvre dans la période 2016-2021
- Afin de compléter les travaux de cette session, des réunions thématiques ont été organisées et l'avant-projet définitif a été rédigé.

3ème session :

A partir de l'avant-projet définitif, mise au point du projet définitif en vue de sa validation par les élus et son adoption par le Conseil d'Administration.

### Présentation du formateur : Eric SPROGIS

Etudes au CNSMD de Paris. Titulaire du CA de directeur de conservatoire, fut directeur de l'ENM de Calais. Par la suite, il fut professeur puis directeur des études au CNSMD de Lyon. Il participa, au côté du compositeur Henri Pousseur, à la création de l'Institut de Pédagogie Musicale et Chorégraphique (Cité de la Musique - Paris) dont il a été directeur délégué en 1984. De 1986 à 2007, il dirigea le CRR de Poitiers. De 2007 à 2010 il exerça les fonctions de responsable des enseignements artistiques à la

Région Poitou-Charentes. Il se consacre désormais à la poursuite de ses actions de formation et de consultant auprès de centres de formation et de collectivités territoriales ainsi qu'à ses activités de chef d'orchestre et de compositeur. Auteur de Collectivités locales et enseignement artistique : enjeux pédagogiques, culturels et politique - Territorial Editions - 2010

Le Projet d'Etablissement se présente en trois parties :

A – Analyse de l'existant :

Contexte

Etat des lieux, analyse et diagnostic

B – Les enjeux et le cadre du Projet d'Etablissement

B1) Les missions de l'AMC2 et les enjeux du Projet d'Etablissement

B2) Les objectifs généraux de l'AMC2

B3) Quelles fonctions assurent l'AMC2 pour mener ces missions

B4) Les valeurs communes pour assurer ces fonctions

B5) Les problématiques générales

C – Grandes orientations et objectifs généraux 2016-2021.

C1) Situer l'AMC2 dans le futur schéma métropolitain en proposant un véritable travail en réseau

C2) Améliorer le fonctionnement et la qualité interne des relations

C3) Améliorer la cohérence / la lisibilité de la formation globale

C4) Renforcer le rayonnement de l'AMC2 sur le territoire Caluirard et dans le réseau métropolitain

D – Le calendrier opérationnel et l'évaluation du Projet d'Etablissement

D1) Le calendrier opérationnel

D2) L'évaluation du Projet d'Etablissement

# **A - Analyse de l'existant**

## **CONTEXTE :**

---

L'AMC2 est une Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901 subventionnée par la Ville de Caluire et Cuire et Lyon Métropole.

Elle a pour but d'encourager, de développer l'apprentissage et la pratique de la musique dans la commune et les écoles de Caluire et Cuire. Elle contribue à l'éducation et à l'épanouissement des enfants, des jeunes et des adultes, par le moyen de l'enseignement et de la pratique d'activités musicales. A ce titre, elle a pour objet l'application de son projet d'établissement intégrant un projet pédagogique, met en place et organise des actions d'enseignement, de promotion et de formation ainsi que des manifestations en lien avec son projet. L'association est indépendante des partis politiques et des groupements confessionnels et s'interdit toute démarche prosélyte à quelque titre que ce soit.

Elle résulte de la fusion de deux écoles de musique, le Centre Musical Caluire-Bissardon (CMCB) et l'École de Musique de Caluire et Cuire (EMCC), intervenue le 1er septembre 2011.

L'AMC2 s'est dotée d'un Projet d'Etablissement qui doit prendre fin en décembre 2017.

Le 14 mars 2015, dans le cadre d'une rencontre organisée par la Mairie de Caluire et Cuire et des Présidents des associations, il a été annoncé une réduction de 5 % par an des montants de subvention de fonctionnement de 2015 à 2017. Cette baisse fait suite à une réduction du montant de subvention que le Conseil Général du Rhône avait déjà entamé en 2013 (- 7.5 %). L'AMC2 a dû de ce fait prendre une série de mesures d'ordre budgétaire, social et pédagogique qui interroge les missions et le fonctionnement de l'établissement.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, dans le cadre de la loi NOTRE, les collectivités ont été réformées. La métropole de Lyon a été créée. Elle se substitue au Conseil Général du Rhône qui avait un schéma départemental des enseignements artistiques. Ce schéma permettait à l'association d'avoir une subvention non négligeable. Avec cette nouvelle collectivité, un nouveau schéma verra le jour qui devrait être mis en œuvre dès le 1er janvier 2016. Pour des raisons liées au fonctionnement de cette collectivité, le nouveau schéma ne débutera réellement qu'à partir du 1er janvier 2017. Il est à noter que ce schéma a pour vocation de mettre de la cohérence dans les enseignements artistiques sur son territoire d'action. Pour le construire, il a été fait appel à tous les acteurs (Directeurs des Affaires Culturelles, Directeurs des établissements d'enseignements artistiques, les représentants des Centres de formation, des fédérations,...). Il est aussi à noter que quelques orientations ont déjà été prises et qu'un travail avec une logique de réseau est en cours sur un découpage administratif que l'on appelle les Conférences Territoriales des Maires (C.T.M). En ce qui concerne, la ville de Caluire et Cuire, elle est sur le C.T.M Plateau Nord, regroupée avec les villes de Rillieux la Pape et Sathonay-Camp. Depuis septembre 2015, les responsables des écoles de musique se réunissent régulièrement pour mettre en place un projet de réseau dans lequel l'AMC2 devra s'inscrire.

### Rappel de la notion de réseau :

Il s'agit d'un mode de coordination entre différentes structures afin de pouvoir réaliser des actions que chacune ne pourrait faire seule ou qui gagneraient ainsi en qualité et en efficacité.

Pour faire face à ce contexte particulier, lors du Conseil d'Administration du 30 juin 2015, il a été décidé d'avancer d'un an l'écriture du Projet d'Etablissement et défini quatre axes prioritaires pour sa rédaction :

1. Recentrer les activités de l'école sur la mission d'enseignement artistique spécialisé (développer une offre sur d'autres disciplines au-delà de la musique ; réduire l'action de diffusion...)
2. Poursuivre l'innovation pédagogique au sein de l'école, notamment :
  - a. Évaluer et consolider les dispositifs de pratiques collectives, et la formation musicale par l'orchestre
  - b. Préparer une évolution pédagogique du 2ème cycle
3. Travailler le fonctionnement en réseau (dans le cadre du futur schéma métropolitain)
4. Assurer la pérennité de l'association

## ***ETAT DES LIEUX, ANALYSE ET DIAGNOSTIC :***

---

### ***Quelques chiffres :***

---

- L'association a perdu entre septembre 2012 et septembre 2015, 131 familles adhérentes et a vu son nombre d'élèves passer de 734 à 549. Elle accueille 78 % de Caluirards contre 22 % d'adhérents qui habitent très majoritairement à Lyon.  
La déperdition d'élèves est due à la fermeture de classes (la chorale et la classe de chant), à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (une trentaine d'élèves en 2014/2015 et une trentaine supplémentaire) en 2015/2016
- Parallèlement, en 2012/2013, 56 moments musicaux ont été dénombrés, en 2013/2014, 64 moments musicaux et en 2014/2015 ce furent 69 moments musicaux qui se déclinent comme suit :
  - Les Bassins-Découvertes
  - Les auditions et concerts
  - Les concerts hors les murs
  - Les stages (cuivres / musique ancienne / musiques actuelles)
  - L'accueil d'orchestres, d'associations, d'artistes partenaires à l'AMC2
- L'AMC2 est composée d'une équipe de bénévoles qui constitue le Conseil d'Administration, d'une équipe professionnelle composée de la manière suivante :
  - 32 professeurs en CDI (dont 9 sont à temps complet) et 5 professeurs en CDD qui dispensent environ 370 heures de cours par semaine
  - 4 Chefs de départements
  - Une comptable à temps partiel (4 heures par mois)
  - Une assistante administrative et une responsable administrative à temps complet
  - Un Directeur à temps complet

### ***Points forts et points faibles de l'établissement***

---

Lors de la Formation-Action sur l'accompagnement à l'élaboration du Projet d'Etablissement, l'équipe a travaillé en sous-groupe sur l'identification des faiblesses et des forces de l'établissement.



La démarche de réflexion menée par les professeurs dans le cadre de l'élaboration du projet d'établissement a permis d'amorcer un travail collectif sur ces sujets importants. C'est utiliser l'énergie de l'équipe au profit de la structure. C'est l'occasion pour l'équipe pédagogique d'avoir une vision globale et de prendre la mesure de certains enjeux afin de se poser des questions sur l'avenir de l'école de musique et de ses adhérents. Ce travail collectif est compris comme un moyen d'améliorer la situation de la structure. Il est basé sur l'échange et donne la possibilité d'adapter la structure à diverses situations. C'est aussi un moyen d'aller plus loin et de se tourner vers l'avenir.

Les attentes prioritaires de l'équipe : accéder à d'autres salles de concert pour les concerts pédagogiques, reconsidérer le temps et le rythme de travail des élèves, retrouver du liant entre les professeurs par des projets fédérateurs et transversaux, retrouver des heures de musique de chambre / accompagnement, élargir le concept de Pratique Collective.

Points forts déclinés par l'équipe lors de la formation :

- L'équipe : Des enseignants volontaires, une capacité à s'adapter, une diversité des compétences des professeurs, des origines culturelles diverses, une approche pédagogique diversifiée.
- L'enseignement :
  - la diversité des parcours et des cours proposés, une certaine souplesse dans le cursus des élèves.
  - La construction de l'emploi du temps permettant de limiter les déplacements.
- Les usagers : la catégorie socioprofessionnelle, le nombre d'élèves qui permet la réalisation de productions de qualité
- Matériel à disposition dans l'école

Points faibles déclinés par l'équipe lors de la formation :

- Les locaux : problème de gestion des salles, problème d'insonorisation
- L'enseignement :
  - Les concerts hors les murs sont en nombre insuffisant.
  - Des projets avec d'autres structures culturelles ou l'Education Nationale trop insuffisants.
  - La diversité des parcours crée des décalages, des différences de langage et génère parfois des difficultés à communiquer, à trouver un terrain d'entente.
  - L'enchaînement des cours pour les élèves engendre des problèmes de concentration.
  - Des cursus qui paraissent lourds à certains élèves et pas assez adaptés aux changements de rythme scolaire
  - La diffusion perçue comme une contrainte et non comme le résultat d'un projet.
  - Le manque de réflexion sur l'articulation des prestations de chaque groupe lors des concerts, manque de cohérence, d'unité.
- La question administrative :
  - Un cadre trop cloisonnant, lourd voire contreproductif lorsque les contraintes administratives, bureaucratiques sont trop présentes et empiètent sur la spontanéité des initiatives personnelles.
  - La forme juridique de la structure au regard du nombre d'élèves
  - I.MUSE ne semble pas être un outil performant
  - Un budget insuffisant
- L'équipe :
  - Le manque de concertation entre les professeurs
  - La difficulté d'avoir les mêmes engagements et de suivre des objectifs communs.
  - Le sentiment d'insécurité dû à la restriction du budget empêche la progression. Un sentiment de méfiance est noté.
- Les usagers :
  - La baisse du nombre d'élèves

Les questions qui se sont posées lors de la formation :

- Dans quelle mesure ce qui est décidé va être applicable et va impacter le quotidien de l'équipe ?  
Il s'agit ici de savoir si les objectifs définis dans le projet d'établissement seront réalisables par l'équipe.
- Comment prendre en compte l'envie des élèves, des parents ?  
Le souhait de sonder le public afin de trouver un axe de travail paraît être une question essentielle pour l'équipe
- Comment intègre-t-on des paramètres aussi aléatoires que les enjeux politiques, économiques dont nous dépendons et que nous ne maîtrisons pas ?  
A l'heure actuelle, n'ayant pas de schéma proposé par la métropole, comment anticiper les attentes de celle-ci afin de garder la stabilité économique de l'AMC2 ?
- Quelles sont les limites entre l'éventuelle nécessité de capter un public plus large, plus fidèle et la tendance au clientélisme ?
- Où se trouve l'intérêt de l'enfant et de l'adhérent ?
- Comment communiquer et valoriser le travail qui est effectué à l'AMC2 ?

Ces travaux ont permis de dégager 3 grandes catégories de questions à traiter:

- La pédagogie / l'enseignement (le suivi, la FM Orchestre, l'évaluation des élèves,...)
- Le fonctionnement général (les locaux, la gestion administrative, I.MUSE,...)
- La relation avec les usagers, les élèves (suivi, orientation,...)

# **B - Les enjeux et le cadre du Projet d'Etablissement**

---

## ***B1) LES MISSIONS DE L'AMC2 ET LES ENJEUX DU PROJET D'ETABLISSEMENT***

---

L'AMC2 est une association qui a signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec la commune de Caluire et Cuire jusqu'au 31 décembre 2019. Les Objectifs opérationnels qui les lient, sont :

- Tenir compte du prochain schéma métropolitain qui a pour objectif d'accompagner les établissements d'enseignement artistique pour mutualiser des moyens et coopérer à l'échelle des bassins de vie et poursuivre les actions de mutualisation et de coopération déjà engagées dans le cadre du réseau des écoles de musique du Nord Est Lyonnais.
- Favoriser et établir des partenariats avec les organismes culturels ou de jeunesse œuvrant sur le territoire de la ville de Caluire et Cuire.
- Encourager les pratiques amateurs collectives pour favoriser le lien intergénérationnel autour de la musique et pour initier et sensibiliser le jeune public.
- Garantir une proportion d'au moins 80 % d'élèves Caluirards tout en privilégiant l'accueil des élèves à l'échelle du bassin de vie tel que défini par les Conférences Territoriales des Maires.
- Définir de façon commune par la Ville et l'Association des indicateurs permettant d'asseoir plus précisément la subvention de la Ville. Un travail en ce sens sera engagé dans le courant de l'année 2016. Si nécessaire, un avenant au présent contrat sera passé afin de tenir compte de ces propositions.

De plus, le schéma Métropolitain doit être rédigé prochainement. Mais, d'ores et déjà, on constate qu'à travers le découpage en bassin de vie (les Conférences Territoriales des Maires - CTM), et à travers l'écriture d'un schéma de cohérence territoriale, ce schéma devrait orienter ces axes de travail sur des notions de mutualisation, coopération entre structures d'un même CTM.

L'écriture du Projet d'Etablissement a pour objectifs principaux de définir des priorités, de relancer la motivation des équipes, de maintenir et si possible de renforcer l'efficacité de l'action. Pour cela, elle s'appuie sur la notion de service public qui se définit en trois principes :

- Le principe d'égalité
- Le principe d'adaptabilité / mutabilité
- Le principe de continuité

De même, il détermine la mission de l'établissement vis-à-vis de ses adhérents : l'AMC2 porte une offre d'enseignement qui vise deux grandes catégories d'usagers :

- Les publics « inscrits » pour suivre les cours et participer aux activités d'enseignement musical spécialisé. Ces usagers sont pour l'essentiel dans une dynamique de pratique amateur et/ou de spectateurs avertis et, pour une minorité dans le cadre d'une d'orientation professionnelle artistique.
- Les publics « non-inscrits » qui sont touchés par les actions de rayonnement culturel, d'intervention en milieu scolaire et de pratiques amateurs continuées.

## ***B2) LES OBJECTIFS GENERAUX DE L'AMC2***

---

- Mettre les enseignements artistiques comme enjeu essentiel du vivre ensemble sur le territoire
- Mettre en place une réflexion sur les enseignements artistiques singulière et innovante afin de définir une politique des enseignements artistiques qui donne une identité forte.
- Assurer la pérennité de l'association en devenant la structure ressource des enseignements artistiques sur Caluire et en cohérence avec le futur schéma métropolitain des enseignements artistiques
- Continuer les démarches d'expérimentations pédagogiques
- Démocratiser les pratiques artistiques en favorisant les partenariats avec les établissements scolaires et l'accès aux publics empêchés

### Objectifs et actions souhaitables pour que le principe d'égalité puisse être appliqué :

Parvenir à une stricte et complète égalité est inévitablement utopique, mais l'action de l'établissement, dans toutes ses composantes, doit cependant agir pour tendre le plus possible vers celle-ci.

#### Missions :

- Accessibilité : Accueillir chacun dans de bonnes conditions de locaux et de matériel.
- Enseignement et ouverture culturelle : diffuser la musique dite classique auprès de plus larges publics.
- Contenus et méthodes : Pratiquer une pédagogie différente selon les effectifs.

#### Objectifs :

- Egalité dans les objectifs de niveau et d'exigence avec des dispositifs de validation des acquis cohérents avec cette ambition
- FM : même programme dans les mêmes cours ou au sein d'une même classe.
- Locaux adaptés au handicap.
- Egalité dans l'accueil : locaux et matériel.
- Elargir la notion de pratiques collectives pour que chaque élève puisse en avoir une qui lui convienne.

### Objectifs et actions souhaitables pour que le principe de continuité puisse être appliqué :

- Assurer la continuité dans le suivi pédagogique des élèves
- Assurer la continuité à l'arrivée de nouveaux élèves
- Maintenir la qualité de l'offre, même si certaines classes accueillent peu d'élèves
- Développer un sentiment d'appartenance à l'école par une action commune centrée sur le projet d'établissement
- Afficher avec plus de clarté la mission choisie
- Renforcer la visibilité de l'école, dans et hors les murs
- Renforcer la communication interne

La continuité se concrétise aussi par l'image que donne l'association à l'extérieur. Il conviendra donc d'y consacrer une réflexion pour la définir avec précision.

Objectifs et actions souhaitables pour que le principe d'adaptabilité et de mutabilité puisse être appliqué :

Mettre en place un système fiable d'orientation pour les usagers qui a pour but de mettre l'élève au centre des enseignements. Mais c'est aussi un moyen pour l'administration de suivre l'ensemble des acteurs de l'école de musique. C'est grâce à la mise en place d'un système d'évaluation adapté que nous pourrions mieux orienter les élèves tout au long de leur formation.

Objectifs à atteindre :

- Proposer un emploi du temps, une organisation de cours et un programme adapté.
- Mettre en place des modalités d'évaluation correspondant aux dispositifs pédagogiques et visant à mieux accompagner la scolarité de l'élève et son orientation

Pistes de travail :

- Construire et proposer un enseignement adapté aux « cas particuliers » (orientation). Chaque discipline doit avoir une fonction précise afin de donner à l'élève le moyen de s'y épanouir musicalement. Cette démarche a pour but de ne pas désorienter l'élève dans les multiples notions à aborder.
- Définir les fonctions des activités qui pourraient amener plus d'efficacité dans l'apprentissage, mais c'est aussi un moyen pour l'équipe enseignante d'élaborer un programme plus précis.
- Définir quel musicien nous voulons former.
- C'est grâce à l'évaluation et au suivi de l'élève que nous pourrions mieux l'orienter.

### ***B3) QUELLES FONCTIONS ASSURENT L'AMC2 POUR ASSURER CES FONCTIONS***

---

Pour assurer ces missions, l'AMC2 assure les fonctions suivantes, étroitement articulées l'une avec l'autre :

- 1) La formation
- 2) La sensibilisation des publics et le développement musical
- 3) La diffusion
- 4) La création
- 5) L'accompagnement des pratiques amateurs
- 6) L'éducation artistique et culturelle

### ***B4) LES VALEURS COMMUNES POUR ASSURER CES FONCTIONS***

---

Plaisir, qualité, accompagnement, exigence, confiance, construction, transmission, partage, épanouissement, échange, émancipation, autonomie, fierté, solidarité, reconnaissance, patience, respect, humanisme, empathie, bien-être, progression, écoute, lien, passion, remise en question, travail, autorité, rigueur.

## ***B5) LES PROBLEMATIQUES GENERALES***

---

### 1) La pédagogie / l'enseignement / la relation avec les usagers

- Le dispositif FM orchestre :  
Dispositif défini lors du schéma précédent fait débat aujourd'hui.  
Pourquoi fait-il débat ? Devons-nous l'abandonner ou le faire progresser ?
- Le lien entre les différentes disciplines :  
Formation Musicale, Pratique Collective, Instrument, quelle cohérence entre chaque discipline ?
- Le suivi et l'orientation des élèves :  
Comment assurer un bon suivi des élèves, quels outils devons-nous utiliser ?  
Comment orienter les élèves dans les bons parcours ?  
Comment développer certaines disciplines ?  
Le cycle 2
- L'accueil des élèves :  
L'emploi du temps  
La durée des cours  
L'âge des élèves  
Les lieux d'enseignement
- L'évaluation des élèves :  
Comment évaluer les élèves, comment contrôler les connaissances et le suivi des programmes.
- Les mutations sociétales :  
Quelle place donnons-nous au numérique dans notre enseignement ?

### 2) Le fonctionnement général

---

- La notion de démocratisation  
Les tarifs, l'accueil des élèves quel que soit le quartier de Caluire  
Comment faire pour accueillir plus d'élèves dans le cadre de l'économie générale de l'association ?  
L'articulation entre les enjeux scolaires et l'école de musique en lien avec les DUMISTES et les services municipaux.
- La gestion administrative et financière:  
Comment articuler les contraintes administratives et juridiques avec les contraintes liées à l'enseignement  
Avoir une logique économique dans la construction des actions plus contraintes qu'auparavant,  
Développer de nouveaux produits pour permettre de financer nos missions  
Le mécénat  
Le statut de l'enseignant : ses droits et ses obligations professionnelles.  
La Formation Continue

- La communication :  
Avoir une meilleure communication interne : définir les outils à mettre en place et des principes de travail  
Le rayonnement de l'AMC2 :
  - Les productions hors et dans les murs
  - Les liens avec les salles de diffusion
- La notion de territorialisation :  
Avec la création de la Métropole Lyonnaise et son statut particulier, le schéma métropolitain des enseignements artistiques devra être défini sur un périmètre financier très contraint avec des orientations qui seront basées sur :
  - La question des publics.
  - La question de l'évaluation.
  - La question des pratiques
  - L'articulation entre le temps scolaire, périscolaire et le conservatoire
  - L'éducation tout au long de la vie
  - La tarification
  - la dotation des écoles de musique en fonction de leur statut
  - La notion de coopération: réflexion en bassin de vie
  - La notion de parcours: comment ça se construit.Ce schéma devrait être écrit durant l'année 2016 et voté d'ici le 31 décembre 2016.  
Sur notre bassin de vie, il sera nécessaire de travailler sur un Plan local d'Education Artistique.
- La notion de mutualisation  
Comment sur le bassin de vie travaille-t-on avec les autres associations pour :
  - Etre plus efficace
  - Partager et mettre en commun des compétences, du matériel, des savoir-faire,...
  - Eventuellement réaliser des économies.



# **C - Grandes orientations et objectifs généraux 2017-2022. Les moyens à mettre en œuvre.**

---

Il a été noté à travers ces travaux l'attachement des professeurs à deux principes différents :

- Le rapport individualisé avec l'élève
- Le souci, la volonté que l'AMC2 soit un lieu « social » où l'on se structure collectivement, un lieu solidaire

Chacun tient à sa propre responsabilité et à la nécessité qu'elle soit incluse dans une concertation collective. Il y a un équilibre fort entre ces deux principes.

## ***C1) SITUER L'AMC2 DANS LE FUTUR SCHEMA METROPOLITAIN EN PROPOSANT UN VERITABLE TRAVAIL EN RESEAU***

---

La Métropole de Lyon a validé dans le cadre de son pacte de cohérence métropolitain un découpage administratif appelé les Conférences Territoriales des Maires. En ce qui concerne l'AMC2, elle est située sur une C.T.M appelée Plateau Nord qui regroupe les communes de Sathonay-Camp et Rillieux-La-Pape. Sur chaque commune est implantée une école de musique associative. L'AMC2 est la plus importante en nombre d'élèves et en nombre de salariés. Afin d'anticiper le schéma des enseignements artistiques, les responsables des 3 associations travaillent à un projet de réseau dans lequel l'AMC2 devra s'inscrire.

Les missions du réseau seront d'enrichir la vie musicale et d'optimiser la gestion quotidienne des établissements d'enseignement du territoire.

Le projet de réseau s'articulera sur deux axes de travail : la mutualisation administrative et le développement d'un projet pédagogique de territoire avec un objectif fort donnant une identité forte à celui-ci : « Faire du Plateau Nord de la Conférence Territoriale des Maires la référence de la pratique des cuivres et de la pratique amateur sur la Métropole »

### ***1) Agir pour un réseau non pyramidal***

---

#### ***1.1 Le principe de subsidiarité***

---

**Définition :**

Ne pas faire à un niveau plus élevé ce qui peut l'être avec plus d'efficacité à l'échelon local, c'est-à-dire rechercher pour chaque domaine d'action le niveau le plus pertinent de mise en œuvre.

**Actions à réaliser :**

Définir dans chaque association de la Conférence Territoriale des Maires, ce qui est de son identité propre.

## *1.2 La mutualisation*

---

### *1.2.1 La mutualisation administrative : pôle de compétence administrative / juridique / sociale*

- Juridique :
  - professionnalisation des fonctionnements
  - mise en place d'un comité réseau (lieux d'échange, de ressources, pour les salariés et/ou les administrateurs)
- Financier : diversification des sources de financement
  - Valorisation du bénévolat
  - Développement d'une stratégie commerciale
- Ressources humaines : harmonisation des procédures
  - Politique de recrutement des salariés
  - Mise en commun de fiches de poste
  - Concertation commune

### *1.2.2 Le projet pédagogique de territoire*

- Développement du stage Caluire et cuivres
- Evaluation des élèves
- Circulation et mobilité des élèves
- Formation continue
- Développement des Pratiques collectives
  - Concerts-rencontres pour constituer un big band et un orchestre symphonique cycle 2 du territoire
  - Concert-rencontre des Pratiques amateurs du territoire

## *1.3 Définir ce qui constitue l'identité propre de l'AMC2 et définir les conditions d'un double sentiment d'appartenance : l'AMC2 et le réseau métropolitain*

---

- Définir des projets collectifs qui mettent dans de bonnes conditions les élèves en étant attentif aux aspects de communication en amont et en aval :
  - Faire et transmettre les bilans de ces actions
  - Transmission de photos / éléments sonores,...
- Créer des moments conviviaux d'échange lors de la préparation des salles, dans le cadre de pot d'après-concert, ou lors du rangement des salles ...
- Développer l'utilisation du numérique par le biais de site internet ou des réseaux sociaux animés par l'ensemble des acteurs (administrations, profs, élèves, parents, élus)
- Développer une lettre d'information rédigée par l'ensemble des acteurs

## 2) La coordination d'actions avec les établissements de proximité

---

Ces projets de réseau définis et validés par les Présidents et les Directeurs des écoles d'enseignements artistiques de la Conférence Territoriale des Maires Plateau Nord, permettront une diversité dans l'offre pédagogique et artistique qui ouvre au développement et à l'accompagnement des pratiques amateurs. Ils permettront par ailleurs de concrétiser les actions à mettre en œuvre dans nos établissements et faisant l'objet d'une réflexion commune lors de :

- rendez-vous mensuels entre les 3 directeurs
- rencontres entre conseils d'administration
- rencontres pédagogiques dans la réalisation d'actions de diffusion ou de formation

## ***C2) AMELIORER LE FONCTIONNEMENT ET LA QUALITE INTERNE DES RELATIONS***

---

Lors de la 3<sup>ème</sup> session de Formation-Action sur l'élaboration du Projet d'Etablissement, il a été fait le constat qu'il était impératif d'avoir des modalités de concertation plus performantes (Cf. annexe CR « contenu et déroulement de la 3<sup>ème</sup> session » B, « La poursuite de l'esprit de concertation »).

Cela passe par deux objectifs spécifiques : un management participatif efficace et une clarification des modalités de décision, d'élaboration et de pilotage des actions.

### 1) Un management participatif efficace

---

Protocole pour l'organisation des temps de réunion :

Dès la rentrée de septembre 2016, des réunions de concertations seront organisées qui auront pour objet de définir précisément le cadre des différentes réunions.

#### *1.1 La concertation institutionnelle*

---

Quel que soit la nature du contrat, c'est une réunion obligatoire. Le calendrier est fixé par note de service avant la rentrée. Elles sont au nombre de trois (début d'année, en milieu d'année scolaire, fin d'année). L'ordre du jour est fixé conjointement par la Direction et les salariés via le Délégué du Personnel.

## *1.2 Les concertations pédagogiques*

---

### *1.2.1 Les réunions de département*

Elles sont obligatoires.

La périodicité, l'organisation et la fréquence de ces réunions sont définies dès le début de l'année en concertation avec les équipes.

Charge aux enseignants d'organiser leur emploi du temps avec cette contrainte. Toute absence devra être motivée. Pour toute réunion supplémentaire demandée par le Chef de Département ou à la demande d'un salarié, la présence sera souhaitable mais non obligatoire.

Pour les professeurs qui sont sur plusieurs départements, une affectation prioritaire sera définie par la Commission Pédagogique et l'enseignant n'aura que ce seul interlocuteur quel que soit le sujet.

### *1.2.2 Les conseils de classe*

Les conseils de classe se réunissent dans les cas suivants :

- A la demande de la Direction, de la Commission Pédagogique ou d'un professeur, lorsqu'un problème de scolarité important apparaît. La présence est obligatoire
- Dans le cadre des évaluations de fin de cycle, la scolarité des élèves y est discutée. De plus, le conseil de classe devra étudier/préparer les éventuelles épreuves. Il est organisé par la Direction. Présence obligatoire

### *1.2.3 Autres*

Définition d'un plan de formation permettant la concertation qui pourrait être mutualisé avec les écoles du Plateau Nord :

- Formation collective (volet artistique) fonction du projet ou de la thématique avec un intervenant extérieur
- La formation doit permettre le passage de projets individuels vers des projets collectifs

## **2) Une clarification des modalités de décision, d'élaboration et de pilotage des actions**

---

Toutes les réunions obligatoires devront faire l'objet d'une convocation sur laquelle devra être précisé clairement l'objet : une consultation, une information, une validation,...

Un compte-rendu devra être rédigé et communiqué à l'ensemble des salariés.

Toutes les modalités pratiques définies lors de réunions de concertation seront annexées à ce projet d'établissement.

### 3) *Autres Actions à mettre en place*

---

- Faire de l'échange de compétences  
S'inviter dans d'autres cours pour observer ou amener une compétence  
Travailler par projet  
Organiser les parcours qui permettent le travail à plusieurs
- La Formation à l'animation d'équipe  
Les futurs plans de formation définis par la structure devront prendre en compte cette dimension, quel que soit le statut des salariés.
- Envisager un accompagnement permettant d'identifier (solutionner) les éventuels points de blocage.  
En cas de difficultés extrêmement compliquées à régler et en fonction de la nature de celles-ci, un accompagnement spécifique sera mis en place.

## ***C3) AMELIORER LA COHERENCE / LA LISIBILITE DE LA FORMATION GLOBALE***

---

### 1) *Définir les objectifs de la Formation Musicale Globale*

---

Le parcours de formation musicale d'un élève doit se faire dans une cohérence pédagogique entre les différentes disciplines. L'école de musique doit être un établissement de développement de la personnalité : passer d'un statut d'usager à un statut d'actif.

#### ***1.1 Réviser les programmes de formation***

---

Mettre en cohérence les programmes de formation des différentes disciplines à travers un collège de professeurs représentatifs de chaque discipline.

Ce programme devra définir, non seulement quels objectifs d'apprentissage les élèves devront avoir, mais aussi comment les contrôler.

#### ***1.2 Former les parents***

---

##### ***1.2.1 Les différentes rencontres professeurs / parents***

La réunion de début d'année doit avoir une forme qui permet l'information

- Définition, négociation de l'emploi du temps pour les professeurs d'instrument
- Présentation de la charte d'enseignement de la classe
- Définition du calendrier de l'année scolaire dans les grandes lignes

Les rencontres en cours d'année permettent de faire des points d'étape.

### 1.2.2 *L'utilisation du numérique*

La communication avec les parents doit se faire dans un cadre institutionnel. Via I.Muse, il est possible de communiquer avec les parents sur la scolarité :

- Absence des élèves
- Evaluation
- Suivi de la scolarité

## 1.3 *Former des publics*

---

### 1.3.1 *Participer activement /S'investir dans l'organisation de la manifestation*

- Etre présent sur la totalité de la manifestation
- Donner une affiche et quelques tracts à chaque élève participant à la manifestation
- Avoir des formats de concert qui doivent être respectés.

### 1.3.2 *Développer le travail avec les partenaires*

- Créer des moments de rencontre qui deviennent des rendez-vous incontournables
- Informer sur les projets de l'école en incitant les élèves ou les parents à aller aux concerts organisés par la structure ou des partenaires

## 2) *Clarifier les différents parcours*

---

### 2.1 *Du Cycle éveil au Cycle 1*

---

Les élèves sont accueillis à partir de trois ans (scolarisés en petite section maternelle).

Tout au long du cycle d'éveil, les professeurs développeront chez les enfants inscrits dans ce cursus la curiosité, l'expression et l'imaginaire. Ils leur donneront le goût de recevoir et partager la musique. Au sein de l'activité, l'enfant s'appropriera tous les différents paramètres musicaux : développement corporel, vocal, de l'oreille, du rythme et de la théorie.

Pour les élèves qui entrent en grande section maternelle, en plus de leur cours d'éveil musical, ils suivent un parcours de découverte et sont orientés en CP vers le cours Cycle 1-CP préparatoire à la FM ORCHESTRE 1.

Pour les élèves scolarisés en CP ou CE1 et qui n'ont jamais fait de musique, les élèves ont un cours de Formation Musicale, un atelier de Pratique vocale et un parcours de découverte. Les élèves sont orientés vers la FM Orchestre 1 l'année suivante.

*Le parcours « DECOUVERTE »* : les élèves découvrent l'offre instrumentale durant le 1er trimestre dans le cadre de petits concerts proposés par les professeurs. L'enfant fera le choix de plusieurs instruments dans différentes familles et des ateliers d'essai seront proposés aux élèves par les professeurs d'instrument durant les deux derniers trimestres.

## 2.2 Les cycles 1 / 2 et 3

---

Pour l'ensemble des parcours, le suivi d'un cours d'instrument ne peut se faire que si l'élève est au moins inscrit dans un atelier de pratique collective. Des dérogations peuvent être accordées sur demande écrite à la direction et après étude de la commission pédagogique.

Le cycle 1 est un cycle d'enseignement basé sur l'apprentissage de la musique savante occidentale. A partir du cycle 2, les élèves peuvent s'orienter vers d'autres esthétiques musicales.

L'accueil des nouveaux élèves est fonction de leur âge :

- Pour les collégiens : le parcours « collègue »
- Pour les lycéens et adultes : le parcours « adultes »
- Le cursus ZikZak est dédié aux adolescents de l'AMC2 (de 13 à 17 ans), à partir de deux ans de Formation Musicale et d'instrument.

L'enjeu est de former les jeunes aux musiques amplifiées et aux musiques dites actuelles. Les styles abordés : jazz, rock, musique électronique...

Dans cette idée, le programme pédagogique est axé sur l'apprentissage du répertoire, des techniques liées aux musiques actuelles, et laisse aussi une large place à la création et à l'invention.

Le détail de formation des 3 cycles fait l'objet d'une annexe.

## 2.3 Les pratiques collectives comme pratique d'excellence

---

### 2.3.1 Les Pratiques Collectives permettant de valider son parcours de formation

Atelier de musique ancienne, atelier jazz, Grand ensemble de flûtes traversières, orchestre Rock, les chorales, les classes d'orchestre, les ateliers de « musique de chambre » et de musiques actuelles, les orchestres partenaires (Harmonie de Caluire et Cuire, Batterie Fanfare du Val de Saône et Orchestre Symphonique des Gones)

### 2.3.2 L'orientation des élèves dans les Pratiques Collectives

Créer des priorités dans l'orientation des élèves vers les Pratiques Collectives en étant attentif à la nomenclature des Pratiques Collectives et en étant attentif au parcours de l'élève. Pour cela :

- Une charte de travail devra être définie : à quoi servent les Pratiques Collectives, qu'est-ce que les élèves doivent apprendre, quel répertoire les élèves doivent travailler, quels partenariats peuvent être développés avec les partenaires ...
- Le professeur d'instrument propose l'orientation de l'élève instrumentiste vers la Pratique Collective la plus adaptée. L'orientation est validée par la Commission Pédagogique.
- Les professeurs en charge des Pratiques Collectives devront être recrutés ou formés pour ces disciplines
- Un travail de communication sera entrepris et cela passera par de nouvelles appellations des chorales et classes d'orchestre.

### 2.3.3 Développer de nouvelles Pratiques Collectives

Créer des pratiques collectives adaptées aux pianistes et guitaristes

Créer des ateliers de musique de chambre

Créer des ensembles de circonstances pour travailler par projet et par session

Développer ou renforcer des Pratiques collectives par le biais du réseau des écoles de musique du Plateau Nord ou par la création de nouveaux ensembles



### 3) Représenter les modalités de suivi, d'évaluation et d'orientation des élèves

Des réunions de concertations seront organisées dès septembre 2016. Elles auront pour objet de définir précisément ces modalités avec des mises en application immédiates lorsque cela sera possible.

#### 3.1 Le suivi de l'élève

Un contrat sera établi avec l'élève en début d'année. L'élève et l'équipe doivent connaître précisément son historique dans la structure. Pour cela, l'équipe doit être cohérente dans l'enseignement des différentes disciplines.

##### *3.1.1 L'auto-évaluation*

L'élève doit réfléchir à sa propre évaluation, le dossier doit donc être rempli conjointement (élève et professeur).

- Milieu d'année : Bilan réalisé par l'élève avec l'aide du professeur puis rencontre pendant le cours avec les parents et l'élève pour faire le bilan avec rédaction dans le dossier I.MUSE
  - Fin d'année : bilan des réussites ou des points à améliorer avec rédaction dans le dossier I.MUSE
- Ces deux actions devront être réalisées au même moment sur tout l'établissement. Cela impliquera la rédaction d'un guide pour organiser ces moments et ces bilans devront avoir un certain niveau de détail.

##### *3.1.2 Autres*

- Chaque année, un contrôle des connaissances dans chaque discipline devra être organisé.
- En cas de problème de scolarité important : conseil de classe avec les autres professeurs concernés.
- Au moins une prestation publique obligatoire par année avec rédaction dans le dossier I.MUSE du répertoire, de la date et de commentaires éventuels de celle-ci.

#### 3.2 L'évaluation des élèves en fin de cycle

Un parcours d'évaluation de fin de cycle devra être redéfini dès la rentrée 2016. Il devra être construit dans le cadre de réunion de concertation comprenant des professeurs de chaque département.

Une information claire des professeurs devra être donnée dans le cadre de la charte d'enseignement de la classe.

Les résultats de cette évaluation devront faire l'objet d'une communication en direction des parents et devront être rédigés dans le dossier I.MUSE de l'élève.

#### 4) Développer le sens artistique des élèves

---

Ce paragraphe est à relier au 1 - C4, « Poursuivre les actions de diffusion mais en veillant à ce que ça reste articulé avec les exigences qualitatives de l'enseignement »

Elaborer une saison de l'école de musique.

Former des futurs publics sous forme d'accompagnement et de préparation à des spectacles variés

Mettre en situation les élèves :

- Pour les pratiques collectives, organisation de deux concerts
- Pour les instruments, dans le cadre de de prestation définie comme suit :
  - Auditions multi-instruments : la périodicité est définie en début d'année.
  - Audition de classe : doit être définie au moins 2 mois et demi avant la date
  - Audition du département : définie en début d'année

Ouvrir à de nouveaux publics en développant les concerts hors les murs

### ***C4) RENFORCER LE RAYONNEMENT DE L'AMC2 SUR LE TERRITOIRE CALUIRARD ET DANS LE RESEAU METROPOLITAIN***

---

#### 1) Poursuivre les actions de diffusion mais en veillant à ce que ça reste articulé avec les exigences qualitatives de l'enseignement

---

Soutenir et développer les actions existantes comme le stage Caluire et Cuivres, le Grand ensemble de flûtes traversières, l'atelier de musique ancienne, les groupes de musiques actuelles, la semaine de Noël, le concert des adultes, l'atelier jazz, le groupe rock, le concert des grands élèves pianistes,...

- En communiquant sur ces actions différemment
- En favorisant des concerts hors les murs
- En impliquant les élèves
- En ouvrant ces actions aux élèves du réseau
- En trouvant de nouveaux modes de financement

Créer de nouveaux projets comme un Concert des professeurs, l'ouverture de nouvelles pratiques collectives (une attention particulière devra être portée car ces nouvelles pratiques collectives devront être un plus) ou des projets comme des stages thématiques qui valorisent les compétences spécifiques des enseignants de l'AMC2 ou des projets à destination de publics non touchés, mais considérés non comme des publics mais comme des partenaires / acteurs (ex : réaliser un concert par des élèves et des personnes handicapées qui jouent, projet co-construits avec ces structures et leurs acteurs, lien avec la pédagogie)

## 2) Dans le cadre de la saison musicale : formation des publics

Paragraphe à relier au 1.2 du C3) « Former des publics »

Développer les concerts hors les murs :

- Développer des partenariats avec le Radiant-Bellevue
- Travailler avec les autres structures caluirardes (périscolaire, bibliothèque,...)
- Développer des concerts de quartiers

Développer les concerts avec les partenaires : Orchestres partenaires (Harmonie de Caluire et Cuire, Batterie Fanfare du Val de Saône, Orchestre Symphonique des Gones)

Développer les échanges via le réseau d'écoles de musique avec pour objectif de compléter l'offre des trois écoles de musique : concert rencontre thématique, création d'orchestres de réseau (adulte Cycle 1, symphonique Cycle 2, Big band,...).

Organiser le calendrier :

- Les concerts institutionnels et de département à organiser dès le début de l'année
- Les concerts de classes, à prévoir au cours du trimestre précédent, cela permet la communication dans le bulletin communal et dans la lettre d'information. Le professeur confirme sa participation
- L'audition Multi-Instruments : Définir un jour fixe par mois afin de donner rendez-vous aux adhérents

Soigner les productions :

- En étant attentif à l'accueil des publics (à l'entrée, comme à la sortie)
- En travaillant sur la présentation (tenue des musiciens, organisation du plateau, présentation des œuvres,...)

## 3) Envisager l'extension des pratiques artistiques de l'AMC2 (théâtre, danse, arts visuels, arts du cirque, ...)

Faire une étude sur les demandes ou les attentes afin de définir une offre cohérente sur le territoire  
Faire intervenir des personnes extérieures à l'AMC2 pour des expérimentations qui pourraient contribuer à l'ouverture de nouvelles classes.

## 4) Promouvoir et/ou renforcer les actions d'intérêt communautaire

Depuis 1999, l'AMC2 soutient le stage Caluire et Cuivres qui est unique en son genre sur la Métropole Lyon.

Ce stage a pour but de :

- Faire de Lyon Métropole, une collectivité qui fait référence en matière d'enseignement des cuivres en France et à l'international
- Faire de Lyon Métropole, une collectivité qui fait référence en matière d'excellence de l'orchestre d'harmonie dans la Région Auvergne Rhône Alpes et en France
- Faciliter, favoriser l'accès aux élèves à la rencontre d'artistes de prestige
- Impliquer musicalement et humainement les professeurs et les élèves des écoles de musique de la Conférence Territoriale des Maires Plateau Nord sur le territoire
- Promouvoir les instruments de la famille des cuivres

Il s'adresse :

- à l'ensemble des élèves des classes de cuivres des écoles du réseau à partir de la 3ème année d'instrument
- aux élèves des classes de cuivres de la Métropole à partir de la 3ème année d'instrument
- aux élèves qui souhaitent préparer des concours
- aux élèves qui veulent simplement prendre plaisir à faire de la musique durant une semaine de vacances

Les moyens :

- Mettre à l'honneur des artistes métropolitains
- Communiquer l'action grâce à des partenaires privés à rayonnement national et international
- Créer un orchestre d'Harmonie éphémère d'excellence amateur en y associant les professeurs des écoles du réseau
- Diffuser un répertoire original de très haut niveau
- Créer un hymne pour la nouvelle collectivité Lyon Métropole
- Offrir, faire partager aux publics sur le territoire, au travers de concerts, de l'excellence de l'Ecole Française des Cuivres.
- Faciliter l'accès aux élèves du réseau Plateau Nord et de la Métropole en proposant des tarifs spécifiques
- Rechercher de nouveaux partenaires privés

## 5) Développer les échanges avec les autres établissements

Créer des partenariats avec les structures accueillant des personnes en situation de handicap.  
Développer des partenariats avec les structures culturelles, de jeunesse, seniors de Caluire et Cuire (Radiant, Caluire-Jeunes, maisons de retraite, crèches,...)  
Décentraliser des cours dans les différents quartiers de la ville  
Développer des partenariats avec l'Education Nationale.

## 6) Faire des bilans / évaluations des projets réalisés.

Toute action réalisée devra faire l'objet d'un bilan qui sera fonction de la dimension de celle-ci.

# **D - Le calendrier opérationnel et l'évaluation du Projet d'Etablissement**

---

## ***D1) LE CALENDRIER OPERATIONNEL***

---

### Dès Septembre 2016 :

- Réunions de concertations qui auront pour objectif de définir précisément le cadre des différentes réunions
- Rédaction de la charte d'enseignement de la classe
- Définition d'un parcours d'évaluation expérimental

### **Objectif : Situer l'AMC2 dans le futur schéma métropolitain en proposant un véritable travail en réseau**

Au préalable, un travail tout au long de l'année scolaire 2015/2016 a eu lieu entre les Directeurs des 3 écoles de musique qui a abouti à la présentation d'un dossier de demande de subvention à la Métropole.

### 2016/2017 :

- Définir dans chaque association de la Conférence Territoriale des Maires, ce qui est de son identité propre
- Réfléchir sur la mutualisation administrative : pôle de compétence administrative / juridique / sociale
- Développement du stage Caluire et Cuivres
- Développement des Pratiques collectives : concerts-rencontres
- Définir des projets collectifs qui permettent de constituer l'identité propre de l'AMC2 en mettant les élèves dans de bonnes conditions
- Créer des moments conviviaux d'échange
- Développer l'utilisation du numérique
- Développer une lettre d'information

### 2017/2021 :

- Evaluation des élèves
- Circulation et mobilité des élèves
- Formation continue

**Objectif : Améliorer le fonctionnement et la qualité interne des relations**

2016/2017 :

- La Formation à l'animation d'équipe
- Envisager un accompagnement permettant d'identifier (solutionner) les éventuels points de blocage.

2017/2021 :

- Faire de l'échange de compétences

**Objectif : Améliorer la cohérence / la lisibilité de la formation globale**

2016/2017 :

- Réviser les programmes de formation
- Définition des modalités de communication et d'organisation des différentes rencontres professeurs / parents
- Clarification des différents parcours
- Les pratiques collectives comme pratique d'excellence
- les modalités de suivi, d'évaluation et d'orientation des élèves
- l'évaluation formelle des élèves

2017/2021 :

- Evaluer les dispositifs et corriger lorsque ce sera nécessaire

**Objectif : Renforcer le rayonnement de l'AMC2 sur le territoire Caluirard et dans le réseau métropolitain**

2016/2017 :

- Poursuivre les actions de diffusion mais en veillant à ce que cela reste articulé avec les exigences qualitatives de l'enseignement
- Développement de partenariat
- Développement des échanges via Le réseau d'école de musique
- Promouvoir et/ou renforcer les actions d'intérêt communautaire

2017/2021 :

- Envisager l'extension des pratiques artistiques de l'AMC2 (théâtre, danse, arts visuels, arts du cirque, ...)
- Développer les échanges avec les autres établissements

## ***D2) L'EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT***

---

Un comité de suivi du Projet d'Etablissement se réunira une fois par an. Il évaluera et rendra compte des travaux engagés.

Il est composé du Président, du Directeur, de deux représentants du Conseil d'Administration désigné, d'un représentant des Chefs de département, d'un représentant des professeurs sur la base du volontariat par famille (Formation musicale, Pratique Collective, Bois, Cordes, Cuivres et percussion, instruments polyphoniques et Musiques actuelles) et d'un représentant des élus.

L'évaluation sera effectuée sur la base de critères objectifs construits durant l'année scolaire 2016/2017.